
Cahier 2

Chapitre 3

Les représentations de l'opinion : la connaissance vécue est un déterminant
majeur

Laurent Caillot,
avec la collaboration de Corinne Mette

Drees

L'opinion directe des personnes sur la pauvreté et l'exclusion constitue le troisième angle d'approche souhaité par l'Observatoire pour étudier les représentations.

Les opinions exprimées dans cette étude entreprise en 2000, puis en 2001, sont revisitées, cette année, dans la contribution de Laurent Caillot. Il montre qu'entre 2000 et 2001, la divergence d'opinions sur les causes de la pauvreté s'est accrue entre les personnes concernées et celles qui n'ont pas vécu elles-mêmes ces situations difficiles. Ces dernières ont un jugement sévère, notamment par rapport à la « volonté de ne pas travailler ». Qu'en est-il pour le Rmi ? Ce clivage¹ se retrouve également. Seul le risque d'être concerné par la pauvreté ou l'exclusion correspond dans cette enquête à une vision partagée : deux personnes sur trois pensent que ces phénomènes peuvent concerner tout un chacun.

¹ Ce baromètre est reconduit tous les ans par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees). Précisions que l'Observatoire participe à son financement et y a fait introduire les questions relatives à la pauvreté et l'exclusion. Ce sont les réponses à ces questions qui sont exploitées dans cette contribution.

Les opinions des ménages sur la pauvreté et l'exclusion, en partie analysées dans les Travaux 2000 de l'Observatoire ont été revisitées, à la lumière des deux premières enquêtes barométriques réalisées en 2000 et 2001. Les résultats en ce qui concerne les facteurs explicatifs et le revenu minimum d'insertion sont, ici, actualisés et approfondis. Sont également examinées les réponses relatives aux dimensions de la pauvreté et de l'exclusion et aux catégories de population les plus exposées. L'étude s'appuie, selon les cas, sur la distribution des réponses ou sur les écarts à la moyenne des taux de réponse d'après différents critères.

La proximité par rapport aux situations difficiles constitue le principal facteur de différenciation entre d'une part les personnes qui les vivent elles-mêmes et d'autre part les individus qui n'en ont aucune connaissance. L'âge, le niveau de formation et la taille de l'agglomération conduisent aussi à des écarts importants.

Entre 2000 et 2001, la divergence d'opinion s'est accrue entre ceux qui vivent des situations de grande difficulté et les autres.

Les personnes non concernées par ces situations durcissent leur attitude, probablement sous l'influence de la conjoncture économique et de l'amélioration du marché du travail. Les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion – caractérisées par un rapport difficile à l'emploi et un fort éclatement familial – accentuent nettement leur décalage par rapport à l'opinion moyenne.

C'est en particulier le cas pour l'attitude à l'égard de deux raisons symétriques de la pauvreté et de l'exclusion. La volonté de ne pas travailler d'un côté, davantage invoquée, et le manque de travail de l'autre, globalement moins cité.

La pauvreté et l'exclusion sont caractérisées de manière plus variée par les principaux intéressés même si les privations alimentaires et de logement sont les dimensions qui arrivent partout en tête. Selon que la situation difficile de la personne est plus ou moins liée au marché du travail, les dimensions évoquées ont plutôt trait aux conditions de vie ou à l'emploi.

La proximité par rapport aux situations de pauvreté et d'exclusion joue également pour la conditionnalité du Rmi. La limitation, dans le temps, de la prestation et l'instauration éventuelle de contreparties en termes d'obligation d'accepter un emploi ou d'effectuer une tâche d'intérêt général sont relativement plus rejetées par les personnes en difficultés d'emploi.

Le clivage éclaire aussi la connaissance du montant du Rmi et permet de mieux comprendre les différences d'opinion entre ceux, plutôt jeunes et en situation difficile, qui souhaitent l'extension du Rmi aux moins de 25 ans, et ceux qui y sont défavorables.

Le facteur de pauvreté : une inflexion vers la responsabilité individuelle

L'enquête 2001 confirme les grandes tendances de l'opinion issues de l'enquête 2000 dont les résultats ont été publiés dans les Travaux 2000 de l'Observatoire. Elle fait apparaître une inflexion dans le sens d'une mise en cause plus fréquente de la responsabilité individuelle plutôt que de l'environnement économique, social et culturel à travers les réponses à deux questions relatives au travail.

■ Les facteurs de pauvreté et d'exclusion, une hiérarchie confirmée en 2001

Tableau 1

Part des personnes interrogées estimant que la raison invoquée explique la pauvreté et l'exclusion

Raisons pouvant expliquer la pauvreté et l'exclusion	Enquête 2000	Enquête 2001	Moyenne de 2000 et 2001	Évolution entre 2000 et 2001
<i>Responsabilité personnelle</i>				
Surendettement	80 %	81 %	81 %	1
Manque de qualification	71 %	73 %	72 %	2
Ne veulent pas travailler	47 %	53 %	50 %	6
<i>Responsabilité de l'environnement</i>				
Licenciements des entreprises	88 %	85 %	87 %	-3
Pas de soutien familial	69 %	68 %	69 %	-1
Pas de chance	62 %	63 %	62 %	1
Manque de travail	65 %	57 %	61 %	-8

Lecture : les résultats de chaque enquête et en moyenne sont en pourcentage ; l'évolution est donnée en points.

Significativité des résultats : dans ces deux cas, l'évolution enregistrée entre 2000 et 2001 apparaît significative. En effet, bien que l'échantillonnage des enquêtes soit effectué selon la méthode des quotas, on peut calculer les intervalles de confiance des taux de réponse positive, en supposant que la distribution des réponses est conforme à ce qui aurait résulté d'une méthode de tirage aléatoire. Sous cette hypothèse, la probabilité que le taux de réponse réel soit compris dans l'intervalle de confiance est de 95 %. Cet intervalle est respectivement, en 2000 et 2001, pour la « volonté de ne pas travailler » de [45,4 % ; 48,6 %] et de [51,1 % ; 54,3 %] et pour le « manque de travail », de [63,5 % ; 66,5 %] et de [55,5 % ; 58,7 %].

Source : enquête d'opinion réalisée, pour la Drees, par l'Ifop, calculs Drees (hors réponses « Ne sait pas »).

Les places respectives des différentes raisons ne changent pas d'une année sur l'autre (tableau 1) : pour la quasi-totalité des personnes, la pauvreté et l'exclusion s'expliquent par les licenciements des entreprises et le surendettement des ménages. Une part très majoritaire évoque ensuite le défaut de qualification, l'absence de soutien familial et l'absence de chance. Les deux arguments les plus discutés sont relatifs à l'emploi : manque de travail et volonté individuelle de ne pas travailler.

La raison « volonté de ne pas travailler » partage l'espace social en deux groupes de taille comparable. On rappelle ici que, plus que le niveau absolu des réponses, leur variation et l'importance des écarts à la moyenne (indiqués entre parenthèses) fournissent les enseignements les plus pertinents. Par ailleurs, les individus répondent tantôt en fonction de leurs valeurs personnelles, tantôt sous l'influence de la conjoncture économique et sociale.

En termes socio-économiques, l'argument est avancé surtout par les personnes âgées (+10 points), par celles qui ne disposent d'aucun diplôme (+7 points), dont 45 % sont justement des individus de 65 ans et plus. Il est davantage récusé par les classes d'âge de 18 à 49 ans et, surtout, par les personnes titulaires d'un diplôme de niveau supérieur ou égal au baccalauréat (-9 points). En d'autres termes, les personnes les plus qualifiées et qui participent le plus au marché du travail mettent beaucoup moins en exergue cette raison. Il en est de même pour les demandeurs d'emploi et les individus qui travaillent de façon intermittente. *A contrario*, l'opinion « ne veulent pas travailler » est davantage exprimée par les personnes qui ne déclarent pas leurs revenus à l'enquêteur et par les habitants des petites communes.

Enfin, les taux de réponses positives aux diverses autres raisons sont assez proches en structure, selon que la personne interrogée considère ou non que la volonté de ne pas travailler est un facteur explicatif de la pauvreté et de l'exclusion. En évolution, on relève d'ailleurs une homogénéisation des opinions : le surendettement est, désormais, tenu pour une raison explicative dans la même proportion par les personnes dans les deux sous-échantillons.

Le manque de travail explique davantage la pauvreté et l'exclusion chez les personnes interrogées qui déclarent être au chômage indemnisé ou allocataire du Rmi. La connaissance de certaines situations difficiles au sein de la famille (chômeur non indemnisé et parent isolé doté de faibles ressources) joue également dans le même sens en favorisant l'invocation du manque de travail.

■ Les plus fragiles et les moins touchés par la pauvreté ont des opinions nettement divergentes

En 2001, la volonté de ne pas travailler est plus fréquemment citée (+6 points) et le manque de travail enregistre une diminution symétrique (-8 points) du taux de réponses positives. Ces résultats tendent à corroborer les enseignements de l'étude menée sur la période 1995-1999 au sujet des représentations de la pauvreté et de l'exclusion dans les media ². Cette étude montrait le passage récent d'une conception accidentelle, imprévisible et inéluctable – tributaire de l'environnement social de la personne – à une approche

² Zeggar H., « Les représentations de la pauvreté et de l'exclusion dans la presse écrite et audiovisuelle », d'après deux recherches de la Fondation de sciences politiques in les *Travaux de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale*, La Documentation française, 2000.

de la pauvreté comme produit de difficultés d'emploi (chômage et précarité professionnelle) et de trajectoires personnelles heurtées. Le fait que la responsabilité individuelle – dont la volonté de ne pas travailler est l'archétype – soit davantage invoquée est donc confirmé par la comparaison des résultats des deux premières enquêtes.

De plus, la proximité générale à la pauvreté et à l'exclusion (critère n° 1) se révèle, ici, être un facteur majeur de discrimination (-8 points) dans les deux enquêtes (tableau 2). Être soi-même chômeur non indemnisé et allocataire du Rmi et la perception récente d'allocations chômage par le ménage, renforcent encore cette tendance. De 2000 à 2001, les écarts tendent à s'amplifier en raison d'un durcissement (+5 points) de l'attitude des personnes « éloignées », dont 55 % ont 50 ans et plus, contre 27 % des « proches ». Parmi les personnes « éloignées », celles qui déclarent ne pas connaître de situation d'emploi précaire mettent encore davantage en cause la volonté de ne pas travailler.

Une perception différente selon la proximité ou l'éloignement aux situations difficiles

Tableau 2

Raison « ne veulent pas travailler »

Proximité générale à la pauvreté et à l'exclusion	Écart à la réponse moyenne (en points)			
	Enquête 2000	Enquête 2001	Moyenne de 2000 et 2001	Évolution de 2000 à 2001
« Proches »	-8,1	-7,7	-7,9	0,4
« Éloignés »	4,9	9,6	7,2	4,7
Autres individus	-0,3	-1,7	-1,0	-1,4

Écart du taux de réponse par rapport à la moyenne, selon la proximité générale à la pauvreté et à l'exclusion (critère 1).

Significativité des écarts :

- moyennes sur 2000 et 2001 : l'intervalle de confiance est de [-11,9 pts ; -4,0 pts] pour les « proches », de [+4,7 pts ; +9,8 pts] pour les « éloignés » et de [-2,3 pts ; +0,2 pts] pour les « autres » ;
- évolution de 2000 à 2001 pour les « éloignés » : la différence d'évolution entre les sous-groupes « éloignés » et le reste de l'échantillon (réunion des « proches » et des « autres ») est de +6,05 points. Cette évolution est significative à 95 % par rapport à un intervalle de confiance de $\pm 5,9$ points. Celui-ci est calculé sous l'hypothèse d'une stabilité des effectifs respectifs des « éloignés » est stable (on prend la moyenne des effectifs 2000 et 2001, soit 677 personnes) et du reste de l'échantillon (la moyenne des effectifs 2000 et 2001 s'élève à 3 198 individus).

Source : Drees (hors réponses « ne sait pas »).

S'agissant de la raison « manque de travail », les réponses positives enregistrent un fort recul qui s'explique sans doute par la diminution du chômage intervenu sur la période de mars 2000 à juin 2001.

Ainsi, d'un côté les individus frappés par des situations de pauvreté et d'exclusion continuent de rejeter massivement l'opinion qui les en rendrait responsables, par le fait de ne pas travailler et, de l'autre, les personnes qui ont une connaissance directe de

telles situations – familiale à défaut d’être personnelle – soutiennent davantage que le travail fait défaut. Les deux enquêtes barométriques donnent à penser qu’un fossé croissant sépare, dans les perceptions, une minorité de personnes fragiles, des milieux sociaux épargnés par les difficultés et, dans une moindre mesure, de l’opinion moyenne. Ce fossé semble correspondre à la persistance des phénomènes de pauvreté et d’exclusion au sein de populations qui auraient moins profité de l’amélioration conjoncturelle de l’emploi.

■ Des clivages structurels différents selon les autres facteurs

En 2000 comme en 2001, les autres raisons citées pour expliquer la pauvreté et l’exclusion conduisent à des différences mineures, assez peu sensibles en fonction de la catégorie socioprofessionnelle des répondants et de leur proximité à la pauvreté et à l’exclusion. En revanche, les caractéristiques qui différencient leurs réponses ont trait, selon les raisons, à la situation géographique, aux classes d’âge, aux niveaux de formation et aux revenus. Les chiffres fournis ci-après sont les écarts des taux de réponses positives de certains groupes par rapport à la moyenne dans les deux enquêtes.

La taille de l’agglomération influe sur la perception du surendettement. Ce motif est moins souvent déclaré par les personnes résidant en région parisienne (-7 points). Il en est de même pour les licenciements des entreprises (-9 points), ce qui peut s’expliquer par l’importance du bassin d’emplois susceptible d’amortir les effets des grands licenciements. Inversement, les individus vivant dans des communes de moins de 2 000 habitants où la pluri-activité est moins répandue mettent légèrement plus en avant ce facteur.

L’absence de chance est un facteur de différenciation des générations : plus la personne interrogée est âgée, plus elle a tendance à être fataliste (+7 points chez les 65 ans et plus). À l’inverse, les 18-24 ans ne sont qu’un peu plus de la majorité à estimer que cette raison est pertinente (-6 points).

Les différences liées aux niveaux de formation interviennent pour les réponses qui invoquent, parmi les causes de pauvreté, les licenciements dans les entreprises, le manque de formation et l’absence de chance. La référence aux licenciements des entreprises est décroissante selon le niveau de formation ; elle est quasi systématique chez les personnes qui ne sont titulaires d’aucun diplôme (9 sur 10) et significativement moins fréquente, chez les diplômés de l’enseignement supérieur long (-8 points). Le manque de qualification recueille des réponses légèrement supérieures chez les personnes dépourvues de diplôme mais les différences entre niveaux de formation restent modérées. Enfin, l’explication par une absence de chance est typique des personnes non qualifiées tandis que les bacheliers et les diplômés de l’enseignement supérieur long la récusent davantage (-12 points).

Pour terminer, le facteur de l’absence de chance, qui renvoie sans équivoque à la responsabilité de l’environnement, est moins choisi par les personnes percevant des revenus élevés (-4 points).

Les dimensions de la pauvreté : avant tout, une question de « privations »

■ Une perception de la pauvreté et de l'exclusion orientée vers les privations de nourriture, de logement et de soins

Tableau 3

« Pour vous, qu'est ce que la pauvreté et l'exclusion ? »
(neuf dimensions proposées) – Réponses de rangs 1, 2 et 3 et score global

Dimensions évoquées de la pauvreté et de l'exclusion	Réponse 1			Réponse 2		Réponse 3		Score global		
	2000	2001	Δ	2000	2001	2000	2001	2000	2001	Δ
En termes de privations										
Ne pas manger à sa faim	49 %	43 %	-6	27 %	29 %	10 %	12 %	87 %	83 %	-4
Ne pas avoir de logement	23 %	27 %	4	33 %	28 %	23 %	19 %	78 %	74 %	-4
Ne pas pouvoir se soigner	4 %	3 %	-1	19 %	20 %	30 %	29 %	53 %	53 %	0
En termes de statut										
Chômage depuis deux ans et plus	10 %	12 %	2	5 %	5 %	9 %	8 %	24 %	25 %	1
Élever seul(e) un ou des enfants avec de faibles ressources	5 %	4 %	-1	6 %	6 %	11 %	13 %	22 %	22 %	0
Être allocataire du Rmi	4 %	6 %	2	4 %	5 %	6 %	7 %	14 %	17 %	3
Temps partiel, salaire très faible	2 %	2 %	0	2 %	3 %	5 %	6 %	9 %	11 %	2
Avoir un emploi précaire (Cdd)	2 %	2 %	0	3 %	3 %	4 %	4 %	9 %	9 %	0
Avoir une pension sans pouvoir travailler	1 %	1 %	0	1 %	1 %	2 %	2 %	4 %	4 %	0

Lecture : les personnes interrogées sont invitées à fournir trois réponses (en priorité, en deuxième et en troisième) parmi les neuf dimensions proposées, puis on additionne les taux de réponses pour chaque dimension en un score global. Les résultats de chaque enquête sont en pourcentage ; l'évolution est donnée en points.

Significativité des écarts en première réponse : les intervalles de confiance sont, en première réponse, pour « ne pas manger à sa faim » de [47,9 % ; 50,9 %] en 2000 et de [41,5 % ; 44,5 %] en 2001 et, pour « ne pas avoir de logement », de [21,3 % ; 23,9 %] en 2000 et de [25,7 % ; 28,5 %] en 2001.

Source : Drees.

Afin de cerner les perceptions de l'opinion sur ce qu'est le fait d'« être pauvre ou exclu aujourd'hui », il est demandé aux personnes interrogées de caractériser les situations de pauvreté et de l'exclusion à l'aide de neuf dimensions à classer selon un rang de priorité (premier, deuxième et troisième). On analyse ci-après la fréquence des citations des différentes dimensions ainsi qu'une variable de score associée à chacune d'entre elles indiquant la part des personnes interrogées ayant mentionné cette dimension parmi les trois réponses fournies.

En moyenne sur 2000 et 2001 (tableau 3), la hiérarchie des dimensions, citées pour caractériser la pauvreté et l'exclusion, est remarquablement stable, à la fois en termes bruts et selon les caractéristiques socio-démographiques usuelles (catégories socio-professionnelles, tranches d'âge, niveau de formation, etc.). En première réponse, la pauvreté et l'exclusion sont surtout associées au fait de « ne pas manger à sa faim » (46 %), puis à la privation de logement (25 %) et, dans une moindre mesure, au chômage de longue durée (11 %). Sur l'ensemble des trois réponses, les dimensions les plus fréquemment citées – elles concentrent 7 citations sur 10 – désignent des privations. Elles sont tout d'abord le « fait de ne pas manger à sa faim » (83 %), puis la « privation de logement » (77 %) et enfin « l'incapacité à se soigner » (52 %). Cette dernière n'apparaît massivement qu'en troisième réponse – où elle réalise le meilleur score – et n'est guère mentionnée en première réponse.

La place des autres dimensions est aussi riche d'enseignements. Même si le cas des chômeurs de très longue durée arrive en troisième position dans la première réponse, seule une personne interrogée sur quatre évoque globalement cette dimension, même si le chômage de longue durée est traité, dans les media, comme le facteur principal d'exclusion. Le fait d'élever seul(e) ses enfants avec un revenu inférieur au Smic – situation des mères isolées – est cité par une proportion voisine de personnes interrogées. Seul un cinquième d'entre elles mentionne le travail précaire (en Cdd) ou le sous-emploi subi (temps partiel avec un salaire très faible).

Les catégories administratives des minima sociaux ne semblent pas constituer, en tant que telles pour les répondants, une figure sociale dominante de la pauvreté et de l'exclusion. La réponse « être allocataire du Rmi » n'est donnée que par une personne interrogée sur six, de manière assez équilibrée selon l'ordre des citations. Percevoir une pension sans pouvoir travailler – typique de nombreux allocataires de l'Aah –, est une situation reconnue par une proportion infime de l'échantillon.

La polarisation entre conditions de vie et aspects liés au marché du travail et aux revenus de transferts dénote un certain décalage entre les perceptions qui se dégagent de ces deux enquêtes et les représentations données par les media³. On retrouve ainsi les figures dominantes de la pauvreté habituellement véhiculées par la presse que sont les personnes sans domicile fixe, sans logis ou mal logées. En revanche, la figure du chômeur, du travailleur précaire ou du « travailleur pauvre », qui fait l'objet d'un traitement plus fréquent en 1999 qu'en 1995, n'est en fin de compte pas massivement identifiée. La « centralité retrouvée de l'emploi et du chômage dans les représentations de la pauvreté et de l'exclusion » fournie par les media ne se traduirait ainsi pas largement dans l'opinion. L'analyse des évolutions permet, cependant, de nuancer quelque peu le propos.

D'une enquête à l'autre, on observe un accent moindre sur les privations alimentaires. Les écarts se réduisent, au niveau des premières réponses, entre le fait de ne pas manger à sa faim (-6 points) et la privation de logement (+4 points). Le basculement de

³ Cf. op. cité.

« ne pas manger à sa faim » vers la privation de logement est particulièrement perceptible chez les 35-49 ans, avec un déplacement d'opinion de 10 points en première réponse. Globalement, sur les trois citations, les privations alimentaires et l'absence de logement sont toutes deux moins évoquées (-4 points chacun), au profit de dimensions liées à la situation professionnelle et sociale.

■ Les dimensions invoquées reflètent les inégalités jugées les moins acceptables

Il est demandé aux individus de classer en premier et en deuxième, parmi huit modalités possibles, d'une part les inégalités sociales les plus répandues et d'autre part les inégalités les moins acceptables dans la France d'aujourd'hui.

Tableau 4

« Quelles sont les inégalités les plus répandues » et « quelles sont les inégalités les moins acceptables » – Score global des réponses (en 1^{er} et en 2^d) aux différents types d'inégalités

Score global des types d'inégalités	Les plus répandues			Les moins acceptables		
	2000	2001	Évolution	2000	2001	Évolution
Inégalités de revenus	67 %	66 %	-1	46 %	46 %	0
Inégalités face à l'emploi	48 %	41 %	-7	41 %	38 %	-3
– dont : fait d'avoir un emploi	28 %	19 %	-9	25 %	19 %	-6
– dont : type d'emploi	20 %	22 %	2	16 %	19 %	3
Inégalités de logement	26 %	31 %	5	30 %	31 %	1
Inégalités d'accès aux soins	16 %	17 %	1	31 %	30 %	-1
Inégalités liées à l'origine ethnique	16 %	16 %	0	23 %	23 %	0
Inégalités dans les études scolaires	18 %	16 %	-2	18 %	18 %	0
Inégalités liées à l'héritage familial	6 %	10 %	4	7 %	9 %	2

Lecture : les deux types d'inégalités relatives à l'emploi (quantitative par l'accès à l'emploi et qualitative par le type d'emploi) ont été regroupés pour une meilleure lisibilité. Les résultats de chaque enquête sont en pourcentage ; l'évolution est donnée en points.

Source : Drees.

La hiérarchie des inégalités les plus répandues et des inégalités les moins acceptables est la même dans les deux enquêtes (tableau 4) : revenus, emploi, logement et soins, puis discriminations ethniques et études scolaires, enfin héritage familial. Ce classement reflète le caractère multidimensionnel de la perception des situations difficiles par l'opinion. La thématique de l'emploi, avec les deux aspects ici dissociés de l'accès à l'emploi et de la qualité de l'emploi, est plus présente en termes d'inégalités. Les préoccupations croissantes vis-à-vis des inégalités de logement corroborent donc bien les principales dimensions citées pour caractériser la pauvreté et l'exclusion.

D'une année à l'autre, les inégalités devant l'emploi sont considérées comme moins répandues ; elles restent rejetées mais avec une atténuation. On observe d'ailleurs un rééquilibrage partiel des réponses entre les dimensions quantitative et qualitative de l'emploi : du fait des fortes créations d'emplois, les attentes sociales semblent se porter davantage sur la qualité de ceux-ci.

■ Des réponses sensiblement différentes chez les personnes les plus fragiles

La réponse « ne pas manger à sa faim » n'apparaît pas discriminante par rapport aux variables socio-démographiques habituelles, si ce n'est le clivage entre l'agglomération parisienne (-7 points) et le reste du territoire national. En revanche, la proximité aux situations de pauvreté et d'exclusion joue nettement, dans le sens d'un plus faible nombre de réponses positives en structure et en évolution.

En structure, on compare les taux de réponse moyens avec ceux observés dans le groupe des personnes proches de la pauvreté sociale et du Rmi (critère n° 2 bis) (tableau 5). Ainsi, le fait de ne pas manger à sa faim n'est pas autant reconnu comme un symbole de la pauvreté et l'exclusion par les principaux intéressés. Les perceptions des personnes « éloignées » se distinguent au contraire peu de celles des « autres » individus. En définitive, la dimension « ne pas manger à sa faim » apparaît plutôt comme une image sociale simplificatrice – celle des restrictions alimentaires –, associée aux situations de grande difficulté par les personnes qui ne les connaissent pas. Cette réponse serait donnée par défaut lorsque l'individu n'a pas conscience des autres dimensions, liées notamment à l'intégration sociale.

Tableau 5

« Ne pas manger à sa faim » : écart du taux de réponse – En première citation et de manière globale aux trois citations par rapport à moyenne, d'après leur proximité à la pauvreté sociale et au Rmi (critère 2 bis)

Proximité à la pauvreté sociale et au Rmi	Écart à la réponse moyenne (en points)		
	Enquête 2000	Enquête 2001	Moyenne de 2000 et 2001
Réponse de rang 1	49	43	
« Proches »	-5	-8	-7
« Éloignés »	-3	2	-1
Autres	2	0	1
Ensemble des trois réponses	87	83	
« Proches »	-4	-5	-5
« Éloignés »	-1	2	0
Autres	1	0	0

Source : Drees

Les autres dimensions citées pour caractériser la pauvreté présentent également des particularités structurelles selon la proximité à la pauvreté et à l'exclusion et les variables socio-démographiques.

La proximité aux situations difficiles caractérisées par la pauvreté sociale engendre des écarts d'opinion instructifs sur les scores globaux (somme des trois citations). La proximité à la pauvreté sociale et au Rmi (critère 2 bis) est le facteur qui joue le plus en ce qui concerne le fait de ne pas pouvoir se soigner, la monoparentalité avec de faibles ressources et la situation d'allocataire du Rmi (tableau 6). En moyenne sur les deux enquêtes, les personnes « proches » répondent beaucoup moins en termes de privation de soins (-9 points) et davantage par la monoparentalité pauvre (+5 points) et la perception du Rmi (+6 points) – qui constituent d'ailleurs deux des situations de référence utilisées pour le critère n° 2 bis. Les opinions de toutes les autres personnes, qu'elles soient « éloignées » ou qu'elles aient une connaissance indirecte de la pauvreté, apparaissent sensiblement homogènes.

Les personnes au Rmi et en grande difficulté : des réponses qui reflètent la mise à l'écart sociale

Tableau 6

La proximité à la pauvreté sociale et au Rmi – En première citation et de manière globale aux trois citations

Proximité à la pauvreté sociale et au Rmi	Enquête 2000	Enquête 2001	Moyenne de 2000 et 2001
Ne pas pouvoir se soigner			
« Proches »	-7	-10	-9
« Éloignés »	-1	3	1
Autres individus	1	-1	0
Élève seul(e) ses enfants, revenu inférieur au Smic			
« Proches »	4	5	5
« Éloignés »	1	0	0
Autres individus	-1	-1	-1
Être allocataire du Rmi			
« Proches »	3	9	6
« Éloignés »	-1	0	-1
Autres individus	1	-1	0

Lecture : les personnes « proches » de la pauvreté sociale et du Rmi sont 9 % de moins que l'ensemble de l'échantillon enquêté, à citer en première réponse la dimension « ne pas pouvoir se soigner ».

Source : Drees.

Parmi les personnes « proches », celles dont le ménage a récemment perçu le Rmi se détachent de plusieurs manières. Dans l'ensemble des trois réponses, le taux de

réponses positives sur la privation de soins est plus faible (-13 points) alors que le « statut » d'allocataire du Rmi est une assignation plus fréquente (+9 points). La référence à la perception du Rmi, comme caractérisant en tant que telle la pauvreté, est donc plus répandue chez ceux qui l'ont connu personnellement ou au sein du ménage – deux notions proches du fait de la prise en compte des ressources de l'ensemble du ménage.

Les variables socio-démographiques influencent aussi souvent les résultats de façon notable. En matière de logement, le clivage structurel dominant est l'âge : la privation de logement est davantage évoquée par les 18-24 ans (29 %) que par les personnes de 65 ans et plus (22 %). La part des personnes interrogées qui se réfère à l'incapacité à se soigner est croissante avec le niveau de formation, ce qui montre, sans doute favorisée par les débats autour de la Cmu, une plus forte sensibilité des personnes diplômées à ce thème. En termes géographiques, elle est maximale dans les villes de 2 000 à 20 000 habitants (+7 points). Pour sa part, la situation de famille monoparentale pauvre est davantage citée par les femmes et par les personnes peu ou pas diplômées – ce qui correspond au profil habituel des allocataires de l'Api et des mères isolées, souvent peu qualifiées et en proie au temps partiel subi.

Qui sont les plus exposés aux risques ? Diplômés et non diplômés n'ont pas les mêmes opinions

Après les dimensions de la pauvreté et de l'exclusion, une série de questions porte sur les groupes sociaux les plus exposés à ce risque : il est demandé s'il existe ou non des populations plus fragiles que d'autres et quelles sont les classes d'âge et les sexes les plus concernés.

■ Pauvreté et exclusion : des risques circonscrits aux populations fragiles, d'après les diplômés

Pour les deux tiers des personnes, un risque social partagé

Tableau 7

Part des personnes interrogées répondant que la pauvreté et l'exclusion peuvent concerner n'importe qui ou que certaines populations sont plus fragiles que d'autres

Occurrence générale de la pauvreté et de l'exclusion	Enquête 2000	Enquête 2001	Moyenne de 2000 et 2001	Évolution entre 2000 et 2001
Cela peut concerner n'importe qui	63 %	62 %	62 %	-1
Il y a des populations plus fragiles que d'autres	36 %	36 %	36 %	0
Ne sait pas	1 %	2 %	1 %	1

Lecture : les résultats de chaque enquête et en moyenne sont en pourcentage ; l'évolution est donnée en points.

Source : Drees.

Les résultats généraux, très proches d'une année sur l'autre, montrent que l'opinion se répartit à peu près en deux tiers d'individus pour lesquels le risque de pauvreté et d'exclusion est partagé, et un autre tiers pour lequel certains groupes sociaux présentent une vulnérabilité particulière (tableau 7). Cette seconde réponse, signe d'une perception plus ciblée, apparaît beaucoup plus différenciée par niveau de formation, catégorie socio-professionnelle et de façon atténuée d'après le statut professionnel – la proximité avec des situations de pauvreté et d'exclusion n'exerçant pas d'effet significatif.

Pour les personnes diplômées de l'enseignement supérieur long (licence et au-delà), la pauvreté est un risque nettement plus ciblé (+14 points), tandis que les personnes de niveau Bep-Cap au plus ont une perception légèrement plus indistincte que la moyenne.

Parmi les catégories socioprofessionnelles, les cadres supérieurs, professions libérales (+8 points) et dans une moindre mesure les retraités et les professions intermédiaires répondent plus fréquemment dans le sens d'un risque circonscrit aux populations fragiles. Un autre groupe, formé par les artisans, commerçants (-8 points), les employés et les ouvriers (-4 points chacun), considère à l'inverse davantage que ces risques peuvent affecter tout individu.

D'autres facteurs jouent en faveur d'une perception plus ciblée : les 18-24 ans, comme les personnes de plus de 65 ans, mentionne davantage que les individus âgés de 25 à 49 ans que certaines populations sont plus fragiles que d'autres. Il en est de même s'agissant des titulaires de revenus élevés (+8 points).

Ces résultats appellent un commentaire au sujet des évolutions : les individus fortement diplômés sont relativement moins sensibles en 2001 qu'en 2000 au caractère inégalitaire du risque de tomber dans la pauvreté et l'exclusion. À l'autre extrémité de l'échelle des niveaux de formation, le sentiment des personnes selon lequel chacun n'a pas la même probabilité de connaître de telles situations se renforce. Peut-on y voir un effet indirect de l'amélioration économique d'ensemble – qui a profité avant tout aux plus qualifiés –, amenant les couches les plus diplômées à sous-estimer les différences sociales en termes de fragilité d'existence, ou un effet d'harmonisation d'ensemble des opinions ?

■ La pauvreté des jeunes adultes paraît avant tout liée aux difficultés d'insertion

En termes générationnels, l'exposition des individus aux risques de pauvreté et d'exclusion est perçue de manière relativement homogène dans les deux enquêtes (tableau 8). Les individus de toutes les tranches d'âge identifient les jeunes actifs de 18 à 34 ans comme le principal groupe social vulnérable. Cette opinion est plus répandue chez les principaux intéressés (+5 points) tandis que les individus de 65 ans et plus citent notamment les travailleurs en fin de vie active. De l'avis général cependant, les personnes âgées n'apparaissent pas comme vulnérables. De l'avis général cependant, les personnes âgées n'apparaissent pas comme vulnérables et l'opinion a bien conscience du déplacement des difficultés sociales vers les jeunes adultes.

Ce risque est considéré comme décroissant avec l'âge

Tableau 8

Taux de réponses sur la classe d'âge la plus exposée à la pauvreté et à l'exclusion

Classes d'âge les plus exposées à la pauvreté et à l'exclusion	Enquête 2000	Enquête 2001	Moyenne de 2000 et 2001	Évolution entre 2000 et 2001
18-24 ans	15 %	16 %	15 %	1
25-34 ans	14 %	15 %	14 %	1
35-49 ans	12 %	10 %	11 %	-2
50-64 ans	9 %	8 %	9 %	-1
65 ans et plus	2 %	3 %	3 %	1
Personne en particulier	44 %	44 %	44 %	0
Ne sait pas	3 %	5 %	4 %	2

Lecture : les résultats de chaque enquête et en moyenne sont en pourcentage ; l'évolution est donnée en points.

Source : Drees.

Les taux de réponses « 18-24 ans » peuvent également être examinées d'après la proximité à la précarité professionnelle (critère 3). En 2000 comme en 2001, les personnes « proches » sont légèrement plus nombreuses à déclarer que la pauvreté et l'exclusion frappent d'abord cette tranche d'âge. Parmi les personnes connaissant personnellement des situations difficiles, la réponse « 18-24 ans » est plus fréquente encore chez les chômeurs non indemnisés (+6 points). D'une année à l'autre, on note une réduction des différences de perception chez les personnes « proches » de ces situations, qui s'explique sans doute par l'amélioration de l'emploi des jeunes sur la période.

■ Les différences de genre : un aspect jugé mineur par l'opinion

En structure, la très grande majorité des personnes interrogées au cours des deux enquêtes, soit 7 sur 10, pense que la pauvreté et l'exclusion peuvent affecter aussi bien un sexe que l'autre. Les individus qui désignent l'un des deux groupes estiment que ce sont plutôt les hommes (16 %) que les femmes (12 %) qui sont concernés, mais avec un rapprochement entre 2000 et 2001.

Les personnes estimant que le risque frappe davantage les femmes que les hommes, sont des habitants de l'agglomération parisienne (+11 points), et des diplômés de l'enseignement supérieur long (+6 points) et des titulaires de revenus mensuels nets élevés. En termes de catégorie socioprofessionnelle, les cadres supérieurs, professions libérales et dans une moindre mesure les retraités sont plus sensibles à l'exposition des femmes, tandis qu'employés et ouvriers tendent à minimiser celle-ci.

Une stabilité d'ensemble de l'opinion au sujet du Rmi

Les enquêtes barométriques de la Drees comportent un ensemble de questions relatives au revenu minimum d'insertion⁴. Elles portent sur la connaissance de son montant pour une personne seule, le souhait d'une modulation à la hausse ou à la baisse, le montant mensuel souhaitable pour qu'une personne seule puisse vivre, les conditions d'octroi de cette prestation et les contreparties éventuelles, ainsi que sur l'opportunité d'étendre le Rmi aux personnes de moins de 25 ans.

■ Le Rmi : les personnes peu qualifiées ou familières de la prestation pensent que son montant est de 304,9 € (2 000 F) à 454,4 € (3 000 F)

Sur les deux enquêtes, lorsqu'on les interroge de façon ouverte sur le montant actuel du Rmi pour une personne seule, plus des trois quarts des individus répondent entre 304,9 € (2 000) et 454,4 € (3 000 francs) (tableau 9).

Une connaissance générale approximative du montant du Rmi

Tableau 9

« Quel est le montant mensuel du Rmi pour une personne seule ? » :
taux de réponses par tranche de montants

Montant du Rmi pour une personne seule	Crédoc 1999	Enquête 2000	Enquête 2001	Moyenne de 2000 et 2001	Évolution entre 2000 et 2001
Moins de 2 000 francs	4 %	15 %	17 %	16 %	2
2 000 à 2 399 francs	28 %	15 %	12 %	13 %	-3
2 400 à 2 599 francs	38 %	35 %	29 %	32 %	-6
2 600 à 2 999 francs	12 %	11 %	12 %	11 %	1
3 000 à 3 999 francs	19 %	19 %	23 %	21 %	4
4 000 à 4 999 francs		4 %	4 %	4 %	0
5 000 francs et plus		3 %	4 %	3 %	1
Moyenne des réponses	2 562	2 783	2 949		
Montant effectif	2 502	2 552	2 608		
Écart moyen au Rmi	2 %	9 %	13 %		

Lecture : dans les enquêtes Drees, les réponses « ne sait pas » n'ont pas été retenues. Par souci d'homogénéité, les résultats à l'enquête Crédoc ont été repondérés pour tenir compte du fait que 12,7 % des personnes interrogées ont répondu « ne sait pas ». Le Rmi s'élevait à 2 502 francs au 1^{er} janvier 1999, à 2 552 francs au 1^{er} janvier 2000 et à 2 608 francs au 1^{er} janvier 2001.

Source : Drees et enquête Crédoc 1999 « Conditions de vie et aspirations des Français » in « Opinions sur la politique des prestations familiales et sur le Rmi », Patricia Crouette et Georges Hatchuel, Dossier d'étude n° 4, Cnaf, janvier 2000. La question est posée de la même manière selon les deux sources : évaluation directe par la personne interrogée, puis reconstitution de tranches de montants. Les enquêtes Crédoc antérieures, notamment celle de 1995, n'ont pas été utilisées en raison de l'augmentation du plafond de ressources du Rmi.

⁴ Les résultats doivent être appréciés avec précaution en raison notamment du caractère différentiel du Rmi qui ne constitue pas une prestation forfaitaire. Cette précision contribue peut-être à expliquer pourquoi les personnes familières du Rmi mentionnent des montants actuel et souhaitable plus faibles que la population générale.

En évolution, on dispose non seulement des deux enquêtes 2000 et 2001, mais aussi de « *Conditions de vie et aspirations des Français* », enquête du Crédoc effectuée pour le compte de la Cnaf en 1999. L'écart entre le montant moyen estimé du Rmi et le montant « brut » de l'allocation pour une personne seule est en forte hausse depuis 1999, passant de 2 % à 9 % en 2000 puis à 13 % en 2001. Cet accroissement s'explique par la plus grande proportion d'individus pour lesquels le Rmi se situe au-delà de 3 000 francs mensuels (31 % en 2001, contre 26 % en 2000 et 19 % en 1999).

Sur le plan structurel, les réponses indiquant les montants les plus faibles (moins de 2 000 francs) apparaissent corrélées à l'absence de diplôme -25 % des individus dans ce cas de figure, contre 16 % en moyenne – et au fait d'habiter dans une agglomération de moins de 2 000 habitants. Les personnes de 65 ans et plus répondent également massivement (29 %) dans cette tranche, alors que les personnes âgées entre 25 et 49 ans sont celles qui estiment le mieux le montant « brut » du Rmi. L'estimation de celui-ci tombe plus souvent dans la fourchette 2 400-2 599 francs chez les personnes dont le ménage a reçu, depuis un an, au moins une fois les allocations chômage (38 % des réponses) et le Rmi lui-même (44 % des réponses). En définitive, plus la personne interrogée est proche de l'activité, mieux elle connaît le montant « brut » de la prestation : l'écart qu'on constate dans les réponses au sein de la tranche « moins de 2 000 francs » (10 points de plus chez les inactifs que chez les actifs) s'inverse pour la tranche « 2 400 à 2 599 francs » (10 points de plus chez les actifs que chez les inactifs).

Il apparaît que la proximité à la pauvreté sociale et au Rmi favorise une estimation moins dispersée (plutôt comprise entre 2 000 et 3 000 francs) et plus faible en moyenne. La proximité à la précarité professionnelle et aux allocations chômage produit un effet de même nature, atténué en ampleur mais plus prononcé dans le sens du resserrement autour de la tranche « 2 400-2 599 francs ». Les personnes « éloignées » au sens de l'emploi sont plus nombreuses à situer le Rmi pour une personne seule en dessous de 2 000 francs, que les personnes « éloignées » au sens de la pauvreté sociale.

Si l'on compare les montants déclarés avec le montant effectif du Rmi, on relève une tendance accrue à la surestimation. En 2000 comme en 2001, les erreurs d'estimation à la hausse sont surtout le fait des personnes qui sont « éloignées » des situations de pauvreté et d'exclusion au sens du critère 1. Cette opinion sur le Rmi, plus avantageuse que ne l'est en réalité la prestation, peut conduire à une attitude plus réservée en matière d'augmentation du Rmi et de favoriser le souhait de contreparties.

■ Augmenter le Rmi : un souhait plus présent chez les personnes de condition modeste et vivant en ville

Tableau 10

Pourcentage de réponses à la question : « Doit-on augmenter ou diminuer le Rmi ? »

Réponse	Enquête 2000	Enquête 2001	Moyenne de 2000 et 2001	Évolution entre 2000 et 2001
Augmenter	72 %	69 %	70 %	-3
Stabiliser	20 %	20 %	20 %	0
Diminuer	3 %	5 %	4 %	2
Non-réponse	5 %	7 %	6 %	2

Lecture : les résultats de chaque enquête et en moyenne sont en pourcentage ; l'évolution est donnée en points.

Source : Drees.

En moyenne, la proposition d'augmentation du Rmi recueille 7 réponses positives sur 10, ce qui confirme les résultats de l'enquête barométrique Cnaf⁵. On note un léger effritement des réponses favorables entre les deux enquêtes, au profit notamment de la réduction du montant de la prestation.

Les données structurelles montrent que l'augmentation du Rmi est soutenue par les couches urbaines – les habitants des communes de moins de 2 000 habitants se distinguant par un écart négatif de 6 points – et les jeunes adultes, et en particulier les 18-24 ans (+8 points). Cette proposition oppose par ailleurs fortement les personnes interrogées qui sont « proches » des situations difficiles (critère 1) puisqu'une différence de l'ordre de vingt points en moyenne les sépare des individus « éloignés ».

D'une année à l'autre, les différences d'âge s'atténuent : les 18-24 ans, qui ont largement bénéficié de la croissance de l'emploi sur la période, souhaitent moins un relèvement du Rmi et les personnes de 65 ans et plus affirment quant à eux une attitude plus défavorable.

⁵ Selon l'enquête Crédoc 1999 « *Conditions de vie et aspirations des Français* », les minima sociaux apparaissent insuffisants à une majorité de Français : 74 % de la population considère que le montant effectif du Rmi (c'est-à-dire le plafond de ressources, diminué du forfait d'allocation logement) n'est pas assez élevé.

Un clivage grandissant selon la proximité aux situations de pauvreté et d'exclusion

Tableau 11

« **Doit-on augmenter ou diminuer le Rmi ?** » – Écart des taux de réponse favorables par rapport à la moyenne, selon la proximité générale à la pauvreté et à l'exclusion (critère 1)

Proximité générale à la pauvreté et à l'exclusion	Écarts à la réponse moyenne (en points)		
	Enquête 2000	Enquête 2001	Moyenne de 2000 et 2001
« Proches »	6	12	9
« Éloignés »	-5	-13	-9
Autres individus	1	2	1
Moyenne	72	69	

Source : Drees.

S'agissant de la proximité générale à la pauvreté et à l'exclusion (critère 1), les deux sous-groupes des « proches » et des « éloignés » divergent considérablement entre les deux enquêtes (tableau 11) : la différence entre les deux écarts passe de 11 à 25 points. Le relèvement du Rmi divise en 2001 les « proches » (80 % d'opinions favorables) et les éloignés (56 %) dans des proportions qui témoignent d'une remarquable polarisation des opinions sociales. Parmi les personnes proches, celles qui soutiennent le plus une telle revalorisation sont les chômeurs non indemnisés, les personnes élevant seules leurs enfants avec un revenu inférieur au Smic, les individus dont le ménage a récemment perçu le Rmi et surtout les allocataires du Rmi (90 % en 2001).

■ Le revenu nécessaire à une personne seule : des représentations nettement influencées par le niveau de vie

Avant la question sur le montant actuel du Rmi pour une personne seule, on demande aux individus enquêtés quel est le revenu mensuel minimum nécessaire à une personne seule pour vivre. Dans les deux enquêtes 2000 et 2001, pour plus de la moitié des personnes, un individu isolé devrait toucher entre 6 000 et 10 000 francs par mois alors que près de trois personnes sur dix situent ce seuil entre 4 000 et 6 000 francs (tableau 12). L'évaluation du niveau de vie minimal est nettement croissante avec le revenu ; en particulier, les personnes à bas salaires avancent des montants sensiblement plus faibles. La moitié d'entre elles répondent un montant inférieur à 6 000 francs, tandis qu'ils ne sont qu'un tiers parmi les personnes à hauts revenus.

Une évaluation du minimum vital bien supérieur au niveau du Rmi

Tableau 12

« Quel est le revenu minimum mensuel pour qu'une personne seule puisse vivre ? »

Revenu minimum mensuel nécessaire à une personne seule pour vivre	Enquête 2000	Enquête 2001	Moyenne de 2000 et 2001	Évolution entre 2000 et 2001
Moins de 2 000 francs	0 %	1 %	1 %	1
2 000-3 999 francs	8 %	8 %	8 %	0
4 000-5 999 francs	33 %	28 %	31 %	-5
6 000-9 999 francs	51 %	54 %	52 %	3
10 000 francs et plus	5 %	7 %	6 %	2
Ne sait pas	2 %	2 %	2 %	0

Lecture : les résultats de chaque enquête et en moyenne sont en pourcentage ; l'évolution est donnée en points.

Source : Drees.

Les réponses sont intéressantes à analyser selon la proximité à la pauvreté sociale (critère 2). Dans les deux enquêtes, les personnes « proches » sont beaucoup plus modestes dans leur estimation de ce qui est nécessaire à une personne seule pour vivre. Elles répondent nettement moins souvent « entre 6 000 et 9 999 francs » (-12 points) et plus fréquemment « entre 4 000 et 5 999 francs » (+8 points).

■ **La conditionnalité de la prestation surtout mise en avant par les non pauvres**

Pour mesurer leur opinion vis-à-vis des conditions d'octroi du Rmi, on interroge ensuite les individus pour savoir si la prestation devait à leurs yeux constituer un droit permanent jusqu'à ce que la personne dispose de revenus suffisants – ou à l'inverse un droit limité dans le temps – et si elle devait s'accompagner de contreparties vis-à-vis des personnes qui peuvent travailler. Après la présentation, dans les Travaux 2000 de l'Observatoire, des résultats de l'enquête 2000 selon la mise en cause ou non de la « volonté de ne pas travailler » comme raison explicative de la pauvreté et de l'exclusion, on examine ici les taux de réponse d'après la proximité personnelle aux situations difficiles et selon certaines caractéristiques socio-économiques.

Le caractère permanent du Rmi est défendu à la même très large majorité dans les deux enquêtes. Cette opinion est notamment très fortement portée chez les personnes dont le ménage a récemment perçu le Rmi.

Le test mené à l'aide du critère de proximité générale aux situations de pauvreté et d'exclusion (critère 1) fait toutefois ressortir une divergence sensible entre les opinions des « proches » (+9 points en moyenne) et des « éloignés » (-5 points en moyenne). De 2000 à 2001, l'écart d'opinion s'approfondit fortement entre les personnes « proches » et les personnes « éloignées » de la pauvreté et de l'exclusion. Les « proches » maintiennent leur

différence par rapport à l'opinion moyenne, en estimant que le Rmi doit être permanent jusqu'à ce que son bénéficiaire retrouve des revenus suffisants. Le fait de se trouver soi-même allocataire du Rmi, puis travailleur précaire, chômeur non indemnisé et parent isolé pauvre, est ce qui contribue le plus à souhaiter l'augmentation du Rmi. Les « éloignés » détachent désormais du sous-groupe intermédiaire – qui n'est pas touché personnellement par les situations difficiles, mais qui en a une connaissance indirecte – pour s'exprimer en faveur d'une limitation temporelle du Rmi.

Sur le principe de contreparties, la sensibilité de l'opinion dépend fortement, sur une base structurelle, de la taille de l'agglomération, des revenus individuels et de certaines situations personnelles. Les habitants des petites communes se prononcent beaucoup plus fréquemment (+6 points) en faveur de contreparties que les résidents de l'agglomération parisienne (-9 points). L'augmentation des revenus incite également à préconiser la conditionnalité du Rmi.

Pour leur part, les principaux intéressés que sont les individus « proches » de la pauvreté sociale et du Rmi (critère 2 bis), expriment une opinion nettement moins favorable aux contreparties (-10 points). Au sein de ces personnes « proches », celles qui se déclarent elles-mêmes allocataires du Rmi et, dans une moindre mesure, en chômage non indemnisé, sont ceux qui rejettent le plus cette perspective. L'attitude des individus dont le ménage a récemment perçu le Rmi est similaire.

■ Contreparties : une acceptation variable selon leur nature et la proximité aux situations difficiles

Afin de mieux comprendre le degré d'adhésion ou de rejet des contreparties, cinq types possibles sont testés séparément : accepter les emplois qui sont proposés ; accepter d'effectuer un stage de formation ; participer à une tâche d'intérêt général proposée par l'administration, une collectivité locale ou une association reconnue ; faire des efforts pour s'insérer socialement ; rechercher un emploi.

Dans les Travaux 2000 de l'Observatoire, il a été montré que les opinions sur la volonté de ne pas travailler influençaient les réponses sur d'éventuelles contreparties. On s'intéresse ici plutôt aux déterminants socio-démographiques et de proximité aux situations difficiles. Or les taux de réponses positives n'ont pas de grande signification en soi : les différentes contreparties peuvent difficilement être envisagées de façon simultanée. C'est la raison pour laquelle on compare plutôt les niveaux d'acceptation en moyenne dans les deux enquêtes. À cet égard, les différents types de contreparties se répartissent clairement en deux groupes.

Trois contreparties recueillent un assentiment plus large et de même intensité, sans donner lieu à des différences marquées selon les caractéristiques socio-économiques ou la proximité aux situations de pauvreté et d'exclusion. Elles peuvent par conséquent être tenues pour consensuelles au sein de la population française. Il s'agit du fait d'accepter un stage de formation, de réaliser des efforts d'insertion sociale et de rechercher un emploi.

Les deux autres contreparties, dont le point commun est l'obligation de reprendre une activité de travail – soit un emploi proposé (indépendamment du type d'emploi), soit une tâche d'intérêt général –, enregistrent une proportion de réponses positives nettement inférieure en 2000 comme en 2001, ce qui dénote une moindre acceptation sociale.

L'obligation d'accepter des emplois proposés a été un enjeu central dans la négociation – qui s'est étalée sur la période 2000-2001 – de la nouvelle convention d'assurance chômage pour les chômeurs indemnisés sous le régime du Plan d'aide au retour à l'emploi (Pare).

Cette réponse fait ressortir des clivages majeurs en termes de catégories socioprofessionnelles, tant de la personne interrogée que du chef de ménage quand celui-ci est distinct. Il existe des différences notables selon les classes d'âge : les 65 ans et plus souhaitent nettement plus que les allocataires du Rmi soient tenus de prendre les emplois qui leur sont offerts (+9 points). Plus on habite une petite commune et plus on s'exprime dans le sens de l'obligation, alors que ce sont les personnes qui résident dans l'agglomération parisienne qui leur sont le moins favorables (-9 points). Enfin, le niveau de formation joue fortement : les plus diplômés rejettent davantage cette perspective (-10 points).

En évolution, on observe, entre 2000 et 2001, une divergence accrue entre les opinions des titulaires de diplômes courts et longs : les premiers témoignent d'un refus croissant des contreparties alors que les seconds écartent moins souvent cette hypothèse. On pourrait suggérer que la crainte d'un éventuel déclassement à l'embauche chez les titulaires de diplômes de niveau bac+2 contribue à expliquer leur désaccord. En revanche, les plus diplômés ont peut-être intégré dans leurs réponses à l'enquête 2001 – réalisée avant le retournement récent de la conjoncture du chômage – des anticipations très optimistes quant à la diminution du chômage et se seraient alors montrés moins sensibles à la situation des allocataires du Rmi, considérant que la conjoncture économique suffirait à l'améliorer.

Un rejet relatif de la contrainte d'accepter les emplois proposés

Tableau 13

« **Les allocataires du Rmi doivent accepter les emplois qui leur sont proposés ?** » – Écarts des taux de réponse par rapport à la moyenne, selon la proximité à la précarité professionnelle et aux allocations chômage (critère 3 bis)

Proximité à la précarité professionnelle et aux allocations chômage	Écart à la réponse moyenne (en points)		
	Enquête 2000	Enquête 2001	Moyenne de 2000 et 2001
« Proches »	-9	-10	-10
« Éloignés »	7	6	7
Autres individus	-1	-1	-1

Source : Drees.

Les proportions de réponses positives à la contrepartie « accepter les emplois proposés » peuvent être examinées en fonction du critère 3 bis de difficultés d'emploi (tableau 13). Les individus « proches » du chômage ou en emploi précaire – qui vivent concrètement ces difficultés et dont un tiers se disent en recherche d'emploi – se montrent nettement plus réticents envers une éventuelle obligation d'accepter les emplois proposés (16 points de moins que les personnes « éloignées »). Le fait d'occuper un emploi précaire (-13 points) ou de vivre dans un ménage qui a récemment perçu le Rmi (-14 points) pousse à refuser encore davantage les emplois proposés en contrepartie du Rmi. Avec le niveau de formation de la personne interrogée, le critère des difficultés d'insertion est donc le plus discriminant. Le refus plus fréquent d'une éventuelle obligation de cette nature pourrait s'expliquer par la crainte d'une insertion de faible qualité en termes de rémunération, durée et conditions de travail.

La réalisation d'une tâche d'intérêt général est l'autre contrepartie fortement discutée au sein de l'opinion. On retrouve les mêmes clivages structurels que pour la contrepartie précédente : les personnes âgées, celles qui vivent en milieu rural et les individus non diplômés se prononcent en sa faveur. Le comportement des plus diplômés se distingue de la même façon de celui des titulaires de diplômes supérieurs courts : une telle obligation leur paraît bien plus acceptable qu'aux seconds, peut-être parce qu'ils ne sont que marginalement concernés par cette situation. En croisant les opinions avec la proximité à la précarité professionnelle et aux allocations chômage (critère 3 bis), on relève encore la même opposition entre les « proches » et les « éloignés » que précédemment (tableau 14).

L'accomplissement de tâches d'intérêt général, une forte réticence des principaux intéressés

Tableau 14

« **Les allocataires du Rmi doivent participer à une tâche d'intérêt général** » – Écart du taux de réponse par rapport à la moyenne, selon la proximité à la précarité professionnelle et aux allocations chômage (critère 3 bis)

Proximité à la précarité professionnelle et aux allocations chômage	Écart à la réponse moyenne (en points)		
	Enquête 2000	Enquête 2001	Moyenne de 2000 et 2001
« Proches »	-9	-10	-10
« Éloignés »	7	6	7
Autres individus	-1	-1	-1

Source : Drees.

En évolution, on peut noter que les 18-24 ans et les 25-34 ans, dont les opinions sont voisines en 2000, se séparent en 2001. Les premiers rejettent plus fortement la contrepartie des tâches d'intérêt général, tandis que l'attitude des seconds se rapproche de

celle de la tranche d'âge centrale des 35-49 ans. À l'autre extrémité, on observe une polarisation semblable : les personnes en fin de carrière manifestent moins souvent leur souhait d'une telle contrepartie tandis que les individus âgés de 65 ans et plus confirment une opinion fortement teintée de conditionnalité.

■ L'extension du Rmi aux moins de 25 ans : certains jeunes et des personnes en difficulté

Tableau 15

Réponses à la question : « Les moins de 25 ans doivent-ils bénéficier du Rmi ? »

Faut-il étendre le Rmi aux moins de 25 ans ?	Enquête 2000	Enquête 2001	Moyenne de 2000 et 2001	Évolution entre 2000 et 2001
Oui	75 %	71 %	73 %	-4
– dont tout à fait favorable	43 %	38 %	40 %	-5
– dont plutôt favorable	32 %	33 %	32 %	1
Non	23 %	26 %	24 %	3
– dont plutôt pas favorable	13 %	14 %	13 %	1
– dont pas du tout favorable	10 %	12 %	11 %	2
Non-réponse	2 %	3 %	3 %	1

Lecture : les résultats de chaque enquête et en moyenne sont en pourcentage ; l'évolution est donnée en points.

Source : Drees.

L'extension du Rmi aux personnes de moins de 25 ans⁶ est majoritairement souhaitée par l'opinion (tableau 15). Cependant, l'articulation avec les politiques familiales et sociales du logement n'étant pas abordée, ce sont une nouvelle fois les écarts à la moyenne qui renseignent le mieux sur les opinions.

D'une part, l'opinion favorable à cette extension est surtout présente, dans les deux enquêtes, chez les personnes travaillant par intermittence (+8 points), les demandeurs d'emploi (+9 points) et dans une moindre mesure, chez les titulaires de bas revenus et les employés. Par tranche d'âge, on distingue les 18-24 ans qui en sont davantage partisans (+8 points), la population active proche de la moyenne et les personnes de 65 ans et plus qui semblent réticentes (-5 points).

D'autre part, les réponses évoluent considérablement, de 2000 à 2001, selon la proximité générale de la personne interrogée avec une situation de pauvreté ou d'exclusion (critère 1) (tableau 16). Le fait de vivre soi-même une situation difficile incline de plus en plus à accorder le Rmi aux adultes de moins de 25 ans. La différence entre les taux de réponse des « proches » et des « éloignés », déjà perceptible dans la première enquête (4 points de différence), atteint 20 points dans la deuxième enquête, ce qui est le signe

⁶ Le droit au Rmi avant 25 ans en cas d'enfant à charge n'est pas précisé dans les enquêtes.

d'une divergence accrue dans les opinions. Les situations qui sont à l'origine des plus forts écarts, selon que la personne interrogée les vit elle-même ou qu'elle n'en a aucune connaissance, sont le chômage non indemnisé et le fait de percevoir le Rmi.

La proximité aux situations de pauvreté et d'exclusion explique de plus en plus l'attitude vis-à-vis de la proposition de Rmi jeunes

Tableau 16

« **Les moins de 25 ans doivent-ils bénéficier du Rmi ?** » – Écart des taux de réponses favorables par rapport à la moyenne, selon la proximité générale à la pauvreté et à l'exclusion (critère 1)

Proximité générale à la pauvreté et à l'exclusion	Écart à la réponse moyenne (en points)		
	Enquête 2000	Enquête 2001	Moyenne de 2000 et 2001
« Proches »	2	9	6
« Éloignés »	-2	-11	-6
Autres individus	0	2	1

Source : Drees.

Annexe méthodologique

Cette étude s'appuie sur les résultats des deux premières enquêtes barométriques effectuées par l'Ifop pour la Drees, à l'aide de la méthode des quotas sur les personnes de 18 ans et plus, et portant sur leurs opinions en matière de protection sociale, de santé, d'inégalités, et de retraites. La première a été menée entre le 11 février et le 5 avril 2000 sur 4 000 personnes ; la deuxième a été réalisée entre le 7 mai et le 29 juin 2001 sur 4 019 personnes.

Rappelons que l'Observatoire a inclut dans cette enquête qu'il finance en partie une série de questions relatives à son champ d'observation. Il s'agit des facteurs explicatifs de la pauvreté et de l'exclusion, de leurs principales dimensions, des groupes sociaux les plus exposés et enfin des questions sur le Rmi, son niveau et ses modalités.

La proximité avec les situations de pauvreté et d'exclusion est mesurée à l'aide de variables élémentaires et de variables synthétiques. Tout d'abord, il est demandé à la personne, pour caractériser son foyer, si elle connaît, dans sa famille ou en dehors de sa famille, chacune des sept situations types suivantes : être au chômage indemnisé, être au chômage non indemnisé, être sans domicile fixe, élever seul(e) ses enfants avec un revenu inférieur au Smic, toucher une pension (invalidité, handicap) sans pouvoir travailler, occuper un emploi précaire, percevoir le Rmi. Les réponses suggérées (et exclusives) sont « dans votre famille », « en dehors de votre famille » et « non ». L'enquêteur relève une réponse « soi-même » lorsque les individus disent qu'ils se trouvent eux-mêmes dans la situation citée.

Ensuite, on agrège les réponses en construisant des variables de proximité « dans la famille », « hors de la famille », « soi-même » et « aucune » selon que la personne interrogée déclare connaître au moins une des sept situations dans ces différents contextes (tableau 1). Ainsi, 18 % des personnes interrogées déclarent n'avoir aucune connaissance des sept situations citées. C'est à partir de ce sous-ensemble qu'on élabore ci-après des sous-groupes de personnes « éloignées » de la pauvreté et de l'exclusion. À l'inverse, 8 % de l'échantillon constitué par les deux enquêtes sont des personnes qu'on qualifie de « proches » parce qu'elles disent spontanément se trouver eux-mêmes, au moment de l'enquête, dans une des sept situations de pauvreté et d'exclusion.

Tableau 1

Répartition de l'échantillon en sous-ensembles selon la connaissance ou non des situations citées comme caractéristiques de la pauvreté et de l'exclusion

Connaissance des situations de pauvreté et d'exclusion		Enquête 2000	Enquête 2001	Total de 2000 et 2001	Part dans l'échantillon
Au moins une des sept situations	« dans la famille »	2 068	1 973	4 041	50 %
	« en dehors de la famille »	2 431	2 428	4 859	61 %
	« soi-même »	301	301	602	8 %
Aucune des sept situations		673	743	1 416	18 %

Lecture : la part dans l'échantillon est le nombre d'individus rapporté à la taille de l'échantillon qui compte 4 000 individus interrogés en 2000 et 4 019 individus interrogés en 2001, soit un total de 8 019 individus.

Source : Drees.

Les sept situations types de la pauvreté et de l'exclusion relèvent d'aspects sensiblement variés ; on les répartit en deux catégories, selon qu'elles sont principalement liées ou non avec le travail (tableau 2). Trois situations sont ainsi identifiées comme relevant de la précarité professionnelle et des difficultés d'emploi, qu'il s'agisse de l'accès à l'emploi (chômage indemnisé ; chômage non indemnisé qui est le fait de demandeurs d'emploi de longue durée et/ou de personnes ayant acquis insuffisamment de droits à l'assurance chômage) ou de la qualité de l'emploi (occuper un emploi précaire). Les quatre autres situations (percevoir le Rmi, être pensionné sans pouvoir travailler, élever seul(e) ses enfants avec un revenu inférieur au Smic et être sans domicile fixe) sont regroupées sous la notion de pauvreté sociale. Celle-ci associe des aspects individuels associés aux prestations de solidarité et des éléments familiaux ou sociaux qui renvoient à l'exclusion (la monoparentalité associée à un faible salaire qui est plus souvent le fait de femmes peu qualifiées et à temps partiel ; l'absence de domicile).

Tableau 2

Nombre et proportion de personnes concernées elles-mêmes par les situations de référence réparties en deux catégories « pauvreté sociale » et « précarité professionnelle »

Connaissance des situations de pauvreté et d'exclusion pour « soi-même »	Enquête 2000	Enquête 2001	Total de 2000 et 2001	Part dans l'échantillon
<i>Connaissance du Rmi ou de situations de pauvreté et d'exclusion sociale</i>	143	141	284	3,5 %
Sans domicile fixe	0	6	6	0,1 %
Élever seul(e) ses enfants avec un revenu inférieur au Smic	52	55	107	1,3 %
Être pensionné (invalidité, handicap) sans pouvoir travailler	57	48	105	1,3 %
Titulaire du Rmi	42	47	89	1,1 %
<i>Précarité professionnelle et difficultés d'accès à l'emploi</i>	185	188	373	4,7 %
Chômage indemnisé	100	93	193	2,4 %
Chômage non indemnisé	46	47	93	1,2 %
Occuper un emploi précaire	47	55	102	1,3 %
Au moins une des sept situations	301	301	602	7,5 %

Lecture : la taille des sous-ensembles « pauvreté sociale » et « précarité professionnelle » est inférieure à la somme des individus qui se déclarent dans les situations types qui les constituent en raison des réponses multiples (90 personnes déclarent se trouver eux-mêmes dans au moins deux situations). Il en est de même de l'ensemble des personnes qui se déclarent dans « au moins une des sept situations ».

Source : Drees.

On répartit ensuite l'échantillon selon trois critères inspirés de la typologie exposée plus haut et qui permet d'isoler des sous-groupes de personnes « proches » et de personnes « éloignées » des situations de pauvreté et d'exclusion (tableau 3).

Le critère 1 mesure globalement la proximité et permet d'identifier un ensemble restreint de personnes en difficulté. Au sein de l'échantillon, 602 individus interrogés (301 dans l'enquête 2000 et 301 dans l'enquête 2001) déclarent se trouver eux-mêmes dans une des sept situations de référence en ce qui concerne la pauvreté et à l'exclusion. Les personnes « proches » sont presque tous en âge d'activité, majoritairement issus de catégories socioprofessionnelles modestes (ouvriers ou employés). Ils rencontrent de grandes difficultés d'accès à l'emploi, perçoivent des bas revenus, justifient d'une faible qualification et témoignent d'une situation familiale plus éclatée que la population générale.

Tableau 3

Répartition de l'échantillon en sous-groupes, selon les 3 critères de proximité aux situations de pauvreté et d'exclusion

Éloignés	673	743	1 416	18 %
Autres	3 026	2 975	6 001	75 %

Modalités	Critère n° 2 : pauvreté sociale				Critère n° 2 bis (élargissement)			
	2000	2001	Total	%	2000	2001	Total	%
Proches	143	141	284	4 %	209	229	438	5 %
Éloignés	1 351	1 377	2 728	34 %	1 331	1 348	2 679	33 %
Autres	2 506	2 501	5 007	62 %	2 460	2 442	4 902	61 %

Modalités	Critère n° 3 : précarité professionnelle				Critère n° 3 bis (élargissement)			
	2000	2001	Total	%	2000	2001	Total	%
Proches	185	188	373	5 %	463	454	917	11 %
Éloignés	1 030	1 109	2 139	27 %	996	1 068	2 064	26 %
Autres	2 785	2 722	5 507	69 %	2 541	2 497	5 038	63 %

Lecture : d'après le critère n° 1, on relève 284 individus (143 en 2000 et 141 en 2001) de l'échantillon qui sont « proches » des situations de pauvreté sociale. L'échantillon est constitué de la concaténation des deux bases d'enquête 2000 et 2001 ; il compte 4 000 individus interrogés en 2000 et 4 019 individus interrogés en 2001, soit un total de 8 019 individus. La colonne « % » indique la part de chaque modalité dans l'ensemble de l'échantillon.

Source : Drees.

Parmi les sept situations de pauvreté et d'exclusion sociale vécues personnellement (critère 1), deux groupes qui se recoupent en partie ont été distingués : d'un côté des situations de précarité professionnelle (critère 3 de pauvreté et d'exclusion liées à la participation au marché du travail), de l'autre des situations de pauvreté sociale (critère 2), moins en rapport avec l'emploi. C'est à partir de cette distinction que sont construits les critères 2 et 3 ainsi que les critères élargis n° 2 bis et 3 bis (tableau 4). Les critères 2 bis et 3 bis sont plus larges que les critères n° 2 et 3 respectivement car ils combinent une variable

« subjective » (déclaration de se trouver soi-même dans une situation) avec une variable plus « objective » (perception, par le ménage, du Rmi ou des allocations chômage au moins une fois au cours des douze derniers mois).

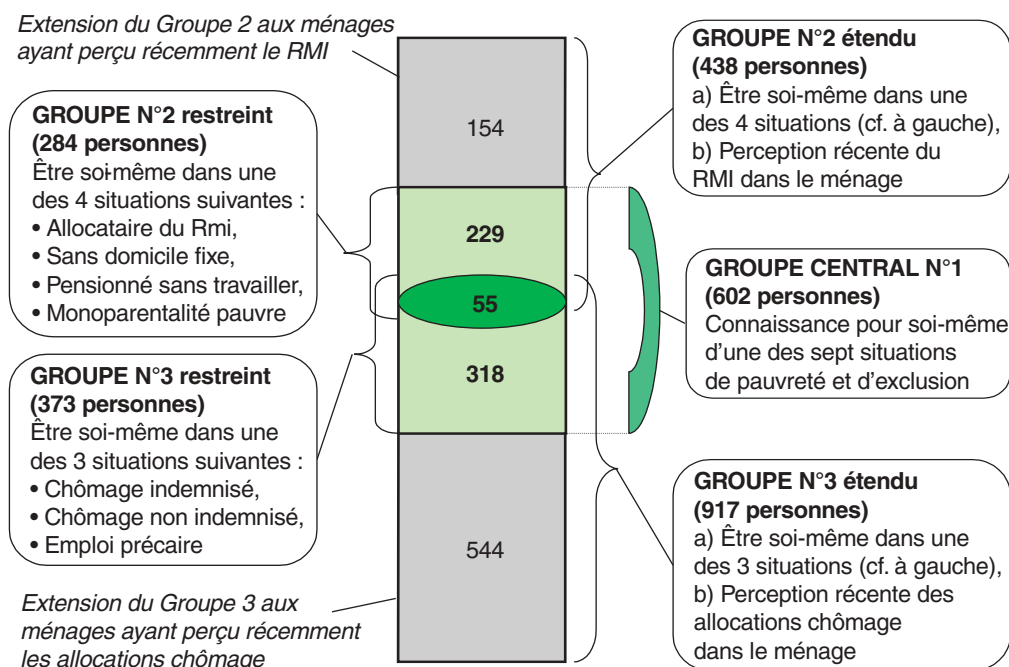
Le critère 2 concerne la pauvreté sociale, c'est-à-dire non principalement liée au marché du travail, mais plutôt au « statut » social ou familial de la personne. L'individu est dit « proche » (4 % de l'échantillon) lorsqu'il déclare se trouver lui-même dans une des quatre situations suivantes : élever seul(e) ses enfants avec un revenu inférieur au Smic ; être sans domicile fixe ; toucher une pension (invalidité, handicap) sans pouvoir travailler ; percevoir le Rmi. Le critère 2 bis consiste en la réunion du critère 2 et des individus dont le ménage a perçu récemment le Rmi.

Le critère 3 correspond à la précarité professionnelle, c'est-à-dire aux situations de pauvreté et d'exclusion directement reliées avec les difficultés d'emploi de la personne. L'individu est dit « proche » (5 % de l'échantillon) lorsqu'il déclare se trouver lui-même dans une des trois situations suivantes : chômage indemnisé, chômage non indemnisé, emploi précaire. Le critère 3 bis réunit le critère 3 et les individus dont le ménage a perçu récemment les allocations chômage.

Tableau 4

Articulation des sous-groupes « proches » et « éloignés »
entre les 3 critères de proximité à la pauvreté et à l'exclusion

Les groupes « proches » de la pauvreté et de l'exclusion



En termes de caractéristiques des sous-groupes « proches », la dichotomie du critère 1 à l'aide des critères 2 et 3 fait apparaître deux versants complémentaires de la pauvreté et de l'exclusion. L'élargissement des champs respectifs atténue les tendances.

Les personnes proches de la « pauvreté sociale » (critère 2) rencontrent un cumul de difficultés sociales et familiales davantage que professionnelles car où elles participent peu au monde du travail. Le profil type est celui d'une femme (66 %) sans activité professionnelle (56 %) au revenu mensuel net inférieur à 6 000 francs (59 %), avec une probabilité accrue d'absence ou de faible qualification. Les individus sont plus souvent divorcés (25 %) que mariés (24 %) et seulement 4 sur 10 vivant en ménage multiple sont en couple. Les personnes « proches » au sens du critère n° 2 bis sont relativement moins défavorisées (taux d'activité et revenus supérieurs, moindre éclatement socio-familial).

Les personnes proches de la « précarité professionnelle » (critère 3) sont à 80 % âgés de 18 à 49 ans. Près de la moitié (47 %) déclarent rechercher un emploi. La part des ouvriers (35 %) et des employés (30 %) est plus élevée que d'après le critère 1 ; presque la moitié des chefs de ménage sont ouvriers (47 %). Les individus sont plus souvent de niveau Cap-Bep ; ils travaillent davantage dans le secteur privé et moins dans le secteur public. Leur situation familiale se rapproche de la moyenne de l'échantillon pour la fréquence des mariages, des vies en couple et des divorces, mais la part des célibataires reste élevée (43 %). Les « proches » d'après le critère 3 bis font preuve d'une moindre fragilité familiale et d'emploi et proviennent de catégories socioprofessionnelles plus variées.